



Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 081-218100980-20210520-2021_15-BF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU TARN

FRÉJEVILLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET COMPTE DE GESTION 2020

(Article L2313-1 et L 5211-36 du CGCT)

Ce rapport présente les principales informations et évolutions du Compte Administratif 2020 et du compte de gestion 2020.

Le compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année. Il constitue un moment privilégié d'examen des comptes de la collectivité.

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté par le Maire au Conseil municipal pour approbation.

Tous les comptes sont examinés qu'ils s'agissent d'opérations réelles ou d'opérations d'ordre.

Le compte administratif reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune.
- **La section d'investissement** qui engage sur des projets structurants de manière annuelle ou pluriannuelle.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est effectivement passé, constate généralement une différence entre les recettes et les dépenses de chaque section.

Ce document est présenté et voté une fois par an par le Conseil municipal.

Le compte de gestion est, quant à lui, un document élaboré par la DGFiP (Direction générale des finances publiques) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le compte administratif présenté par le Maire.

Le budget et le compte administratif doivent être présentés conformément aux modèles définis par l'instruction budgétaire et comptable concernée : **Modèle M14**. L'instruction budgétaire et comptable M14 est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes françaises.

Le budget et le compte administratif doivent être signés par tous les membres de l'assemblée délibérante présents lors de leur adoption y compris ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus.

Le Maire n'est pas compté dans les membres présents pour le calcul du quorum (article L.2121-14 du CGCT). Une procuration donnée au Maire ne peut être utilisée lors du vote du compte administratif.

Le compte administratif 2020 a été voté le 4 mars 2021.

1) Les dépenses de fonctionnement

COMPARATIF CA 2019 / CA 2020

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
TTC en Euros		TTC en Euros	
OPERATION REELLES	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2020
Chapitre	Libellé		
11	Charges générales	124 724,89 €	117 480,73 €
12	Charges de personnel	150 683,40 €	157 240,00 €
14	Attributions de compensation	8 975,00 €	8 975,00 €
65	Autres charges de gestion courante	76 926,90 €	95 938,29 €
66	Charges financières	5 817,89 €	5 993,94 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	500,00 €
22	Dépenses imprévues		
TOTAL OPERATIONS REELLES (A)		367 128,08 €	386 127,96 €
OPERATIONS D'ORDRE			
Chapitre	Libellé		
023	Virement à la section de Fct		
042	Dotations amortissements	8 241,68 €	4 659,00 €
TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (B)		8 241,68 €	4 659,00 €
TOTAL (A) + (B)		375 369,76 €	390 786,96 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020		56 075,56 €	
Report excédent n-1		77 055,19 €	87 934,02 €
TOTAL GENERAL		375 369,76 €	390 786,96 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020		144 009,58 €	

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

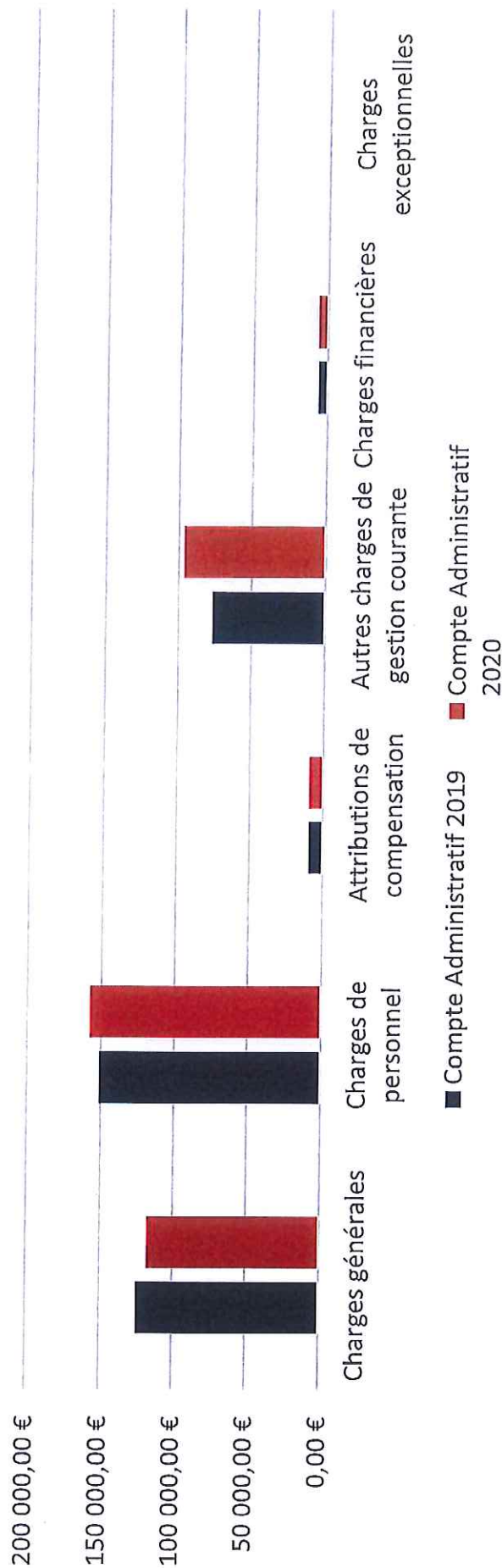
Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

SLO

ID : 081-218100980-20210520-2021_15-BF

Comparatif Dépenses CA 2019/CA 2020

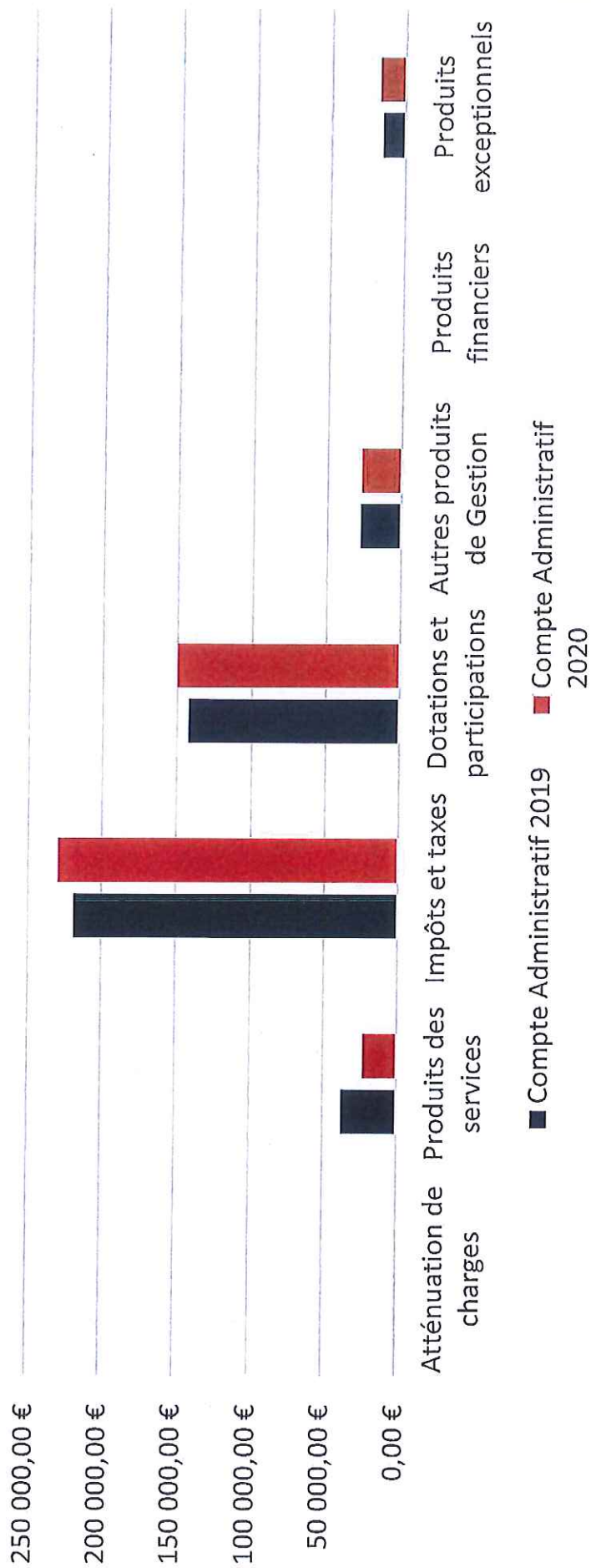


Les dépenses réelles de fonctionnement 2020 s'élevaient à 390 786.96€ au lieu de 375 369.76 € en 2019 soit 15 417.20 € d'écart. Cet écart n'est pas significatif ; on notera qu'il est plus important sur le chapitre « Autres charges de gestion courante » :

- Charges générales : le BP étant prévisionnel, il s'agit de charges estimées, qui globalement doivent correspondre aux achats connus et à des charges fixes extérieures mais ce poste est toujours réévalué à la hausse par prudence pour dégager un solde positif l'année suivante.
- Charges du personnel : il en est de même pour les charges de personnel, qui sont fluctuantes en raison des remplacements pour maladie, départ ou recrutement d'un agent. En 2020, la mairie emploie 6 agents : 4 titulaires et 2 contractuels. 2 agents sont à temps complet et 4 agents à temps partiel.
- Autres charges de gestion courante : la participation aux frais du RPI (répartition des frais de personnel au prorata du nombre d'élèves de chaque commune) a été mise en place fin 2019 et les premières factures ont été réglées en 2020 pour un montant de 25 061 €.

2) Les recettes de fonctionnement

Comparatif Recettes CA 2019/ CA 2020



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 446 862.52 €. Elles sont sensiblement les mêmes qu'en 2019.

On note toutefois que les produits de service sont en diminution (22 696.28 € au lieu de 37 042.97 € en 2019). Il s'agit des recettes de la cantine et de la garderie qui sont en diminution en raison de la crise sanitaire.

A noter également que l'Association Foncière ayant été dissoute au 31/12/2019, une somme de 9 142.48 € a été transférée sur le budget communal en section de fonctionnement. Cette somme s'est rajoutée au résultat de 56 075.56 € ce qui a produit un résultat de clôture de 144 009.58 €.

3) Les dépenses d'investissement

COMPARATIF CA 2019 / CA 2020
SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
TTC en Euros		TTC en Euros	
OPERATION REELLES Chapitre	Libellé	Compte Administratif 2019	Compte Administratif 2020
10	Dotations, Fonds divers et réserves	0,00 €	217,90 €
16	Remboursement d'emprunts	57 763,01 €	61 412,26 €
20	Immobilisations incorporelles	8 176,08 €	1 040,80 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	4 378,17 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	1 380,00 €
23	Immobilisations en cours	149 537,65 €	291 129,68 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	84,80 €
20	Dépenses imprévues		
	TOTAL OPERATIONS REELLES (A)	215 476,74 €	359 643,61 €
OPERATIONS D'ORDRE Chapitre	Libellé		
40	Opération d'ordre transfert entre section	1 168,2	
41	Opération patrimoniales		
	TOTAL OPERATIONS D'ORDRE (B)	1 168,2	0
	TOTAL (A) + (B)	216 644,94 €	359 643,61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020			-120 435,17 €
001	Solde d'exécution d'inv. Repo	8 832,09 €	45 178,4
	TOTAL GENERAL	225 477,03 €	359 643,61 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020			-75 256,69 €

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

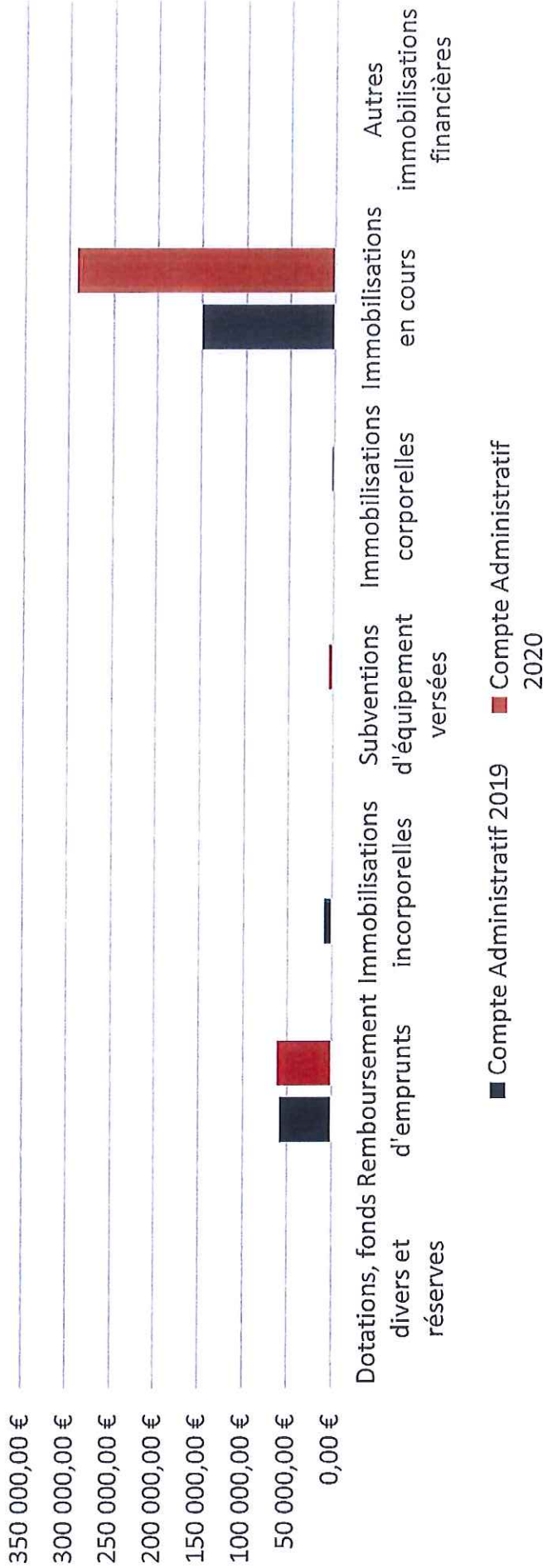
Affiché le

SLOV

ID 081-218100980-20210520-2021_15-BF

Les dépenses d'investissement :

Comparatif Dépenses CA 2019/CA 2020

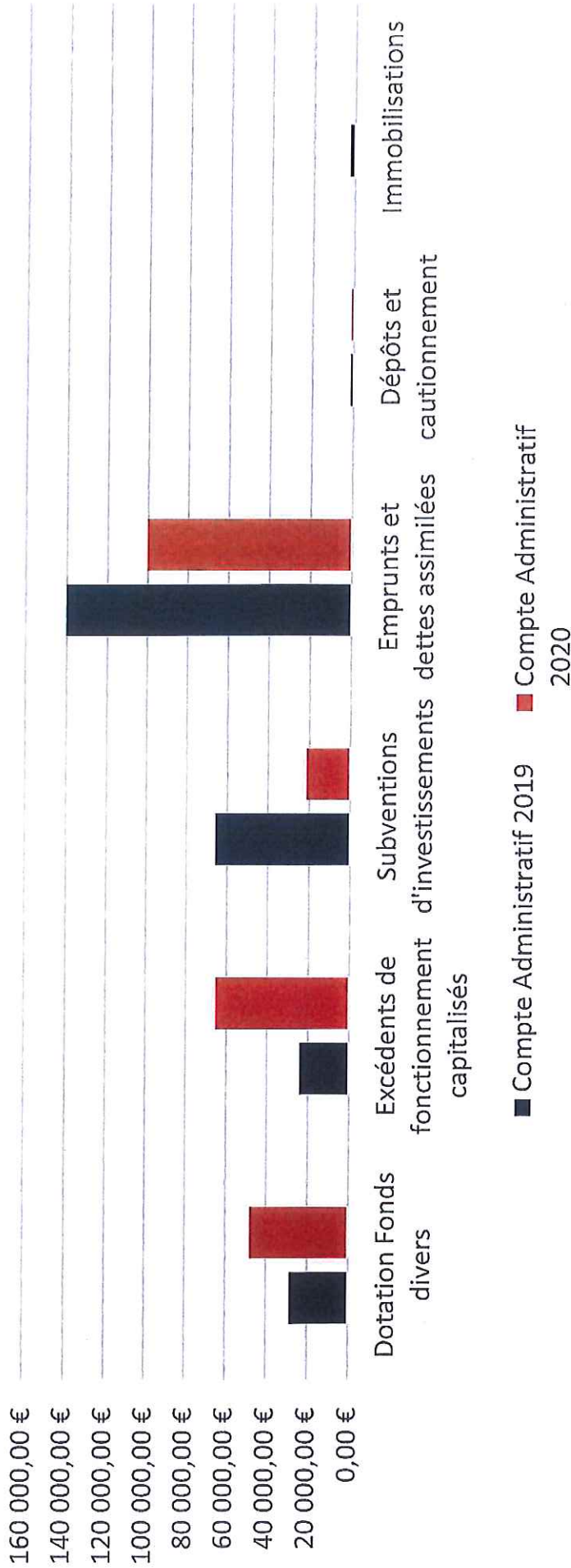


Les dépenses d'investissement s'élevaient à 359 643.61 €. L'augmentation porte sur les immobilisations en cours qui représentent les travaux suivants :

- Ecole : agrandissement de la cour, création d'une classe supplémentaire et construction de la garderie
- Salle Polyvalente : isolation des murs et des portes
- Voirie : goudronnage et entretien de chemins

Les recettes d'investissement :

Comparatif Recette CA 2019 / CA 2020



Les recettes d'investissement s'élèvent à 284 386,92 € pour l'année 2020, alors qu'en 2019, elles étaient de 269 460,85 €. On note :

- Un excédent de fonctionnement plus important : un montant de 64 989,81 € a été versé en section d'investissement en 2020, alors qu'en 2019, il de 23 906,73 €.
- Un FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) d'un montant de 47 830,74 € correspondant à 16,404 % du montant des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2019. Le FCTVA de 2019 était de 28 546,19 €, les travaux effectués en 2018 étaient moins importants.

- Les subventions d'investissement sont moins élevées qu'en 2019 : 20 988.89 € au lieu de 65 394.25 € en 2019 qui correspondent aux acomptes de subventions versés. En 2020, le solde des subventions n'a pas pu être versé car la totalité des travaux n'a pas pu être réglé. Le solde sera comptabilisé sur l'année 2021.

L'emprunt : en octobre 2019, un emprunt de 140 000 € a été contracté pour la construction de la garderie et les aménagements de l'école pour une durée de 15 ans. A noter que l'emprunt contracté en 2005 d'un montant de 314 000 € pour les travaux concernant la réfection du Pont de la Mouline s'est terminé en septembre 2020. En septembre 2020, un crédit-relais a été contracté et une somme de 100 000 € a été versée afin de solder les factures de travaux ; ces 100 000 € seront remboursés dès que le FCTVA et le solde des subventions seront versés à la commune dans le courant du 1^{er} semestre 2021.

Pour information, suite à la dissolution de l'Association Foncière, une somme de 1 194.66 € a été transférée en recette d'investissement.

Envoyé en préfecture le 01/06/2021

Reçu en préfecture le 01/06/2021

Affiché le

 SLO

ID : 081-218100980-20210520-2021_15-BF